



ARRETE MUNICIPAL
N°2026/025/A du 26/03/2026
Désignation d'un représentant
à la Commission d'Attribution
des Logements et d'Examen
d'Occupation des Logements
(CALEOL) de BATIGERE
HABITATS SOLIDAIRES

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-18 ;
- VU l'article L.441-2 du Code de la Construction et de l'Habitat ;
- VU la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints ;
- VU l'élection de Madame Marjorie BRAUNSHAUSEN, Adjointe au Maire ;
- CONSIDERANT qu'il incombe au Maire de Basse-Ham, en cas d'absence, de désigner un représentant au sein de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements (CALEOL) de BATIGERE HABITATS SOLIDAIRES ;

ARRETE :

Article 1 : Madame Marjorie BRAUNSHAUSEN, Adjointe au Maire, est désignée pour me représenter au sein de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements (CALEOL) de BATIGERE HABITATS SOLIDAIRES.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Article 3 : Il sera notifié à l'intéressée et ampliation sera transmise à la Sous-Préfecture de Thionville.

Date de publication : 26/03/2026
Date de notification : 26/03/2026

Le Maire,
Bernard VEINNANT